

Conservation des ouvrages pour la jeunesse dans les bibliothèques et les centres de documentation de Champagne-Ardenne

Enquête de mars 2010

Méthode de collecte des données

Enquête réalisée pour la préparation de la journée d'étude sur la conservation des ouvrages pour la jeunesse en Champagne-Ardenne, le 18 mars 2010 à la DRAC.

Questionnaire envoyé aux bibliothèques et centres de documentation de Champagne-Ardenne ayant manifesté leur intérêt pour le plan de conservation partagée des fonds jeunesse et aux bibliothèques signalées par les BDP comme étant susceptibles de le rejoindre, par courrier postal.

Réponse sur la base du volontariat.

Typologie des établissements ayant répondu à l'enquête

Sur une centaine de questionnaires envoyés, 25 établissements ont répondu à l'enquête soit ¼.

16 de ces établissements sont représentés à la journée d'étude.

18 sont des bibliothèques municipales ou intercommunales, basées dans les 4 départements

4 sont des BDP (donc l'ensemble des BDP a répondu)

3 sont des centres de documentation

Si on s'intéresse aux tailles des communes où sont les bibliothèques qui ont répondu¹, on s'aperçoit que toutes les catégories ont bien répondu, ce dont on peut déduire qu'elles se sont senties concernées par le sujet :

- 5 communes de 500 à 2 000 habitants,
- 8 communes de 2 000 à 10 000 habitants,
- 3 communes de 10 000 à 50 000 habitants,
- 2 communes de plus de 50 000 habitants.
- (les communes de moins de 500 habitants n'ont pas été sollicitées)

5 des établissements qui ont répondu font déjà partie du plan, 2 s'étaient déjà déclarés intéressés pour le rejoindre en tant qu'établissement associé (BDP des Ardennes et BM de Langres) et un en tant que pôle de conservation (Epernay).

4 établissements indiquent dans le questionnaire qu'ils ne souhaitent pas rejoindre le plan, ni en tant qu'établissement associé, ni en tant que pôle de conservation. Retenons donc une douzaine d'établissements potentiellement intéressés.

¹ D'après catégories établies pour l'enquête sur les bibliothèques de Champagne-Ardenne.

Synthèse des réponses

- 1. Avez-vous une politique de conservation concernant les ouvrages pour la jeunesse ?**
- 2. Si oui, quels sont vos critères de sélection ?**

10 établissements ont une politique de conservation. 5 font déjà partie du PCJ et les critères de conservation sont ceux qui ont été retenus pour le Plan mais :

- Châlons qui a une politique plus large et conserve également les livres d'auteurs ou illustrateurs régionaux et les ouvrages de bibliophilie contemporaine pour la jeunesse,
- le CNAC conserve aussi les livres sur la magie (thématique un peu plus large que le PCJ),
- Reims conserve aussi les albums d'auteurs ayant marqué la littérature de jeunesse.

La bibliothèque de Mussy conserve tous les ouvrages parus avant 1950, donc en dehors du plan.

Celle de Mourmelon conserve pendant deux ans les périodiques jeunesse : nous sommes donc là aussi en dehors du périmètre du plan, mais elle constitue également un fonds de conservation autour du thème du jardin (dont des livres pour la jeunesse).

Les bibliothèques de Langres et d'Épernay conservent toujours les périodiques jeunesse qui ont été sortis du PCP (20 ml pour Langres, deux titres pour Épernay)

La BDP des Ardennes conserve les albums et romans ayant un intérêt littéraire ou artistique.

- 3. Quel est la fréquence de désherbage du fonds jeunesse ? Que deviennent les livres désherbés ?**

Pour résumer : les gros établissements désherbent en continu ou très régulièrement, les autres désherbent une fois par an ou une fois tous les deux ans. Certains ne l'ont pas encore fait car ils sont trop récents, d'autres ont connu une période sans désherbage qu'on peut sans doute lier à l'absence de direction. Une seule bibliothèque ne retire que les livres abîmés.

La destination des livres désherbés : essentiellement le pilon lorsqu'ils sont abîmés et le don à des associations lorsqu'ils sont encore en bon état. La bibliothèque de Reims organise une braderie annuelle. Le CNAC conserve tous les livres : ceux qui sont retirés des rayons sont simplement mis en réserve.

- 4. Avez-vous développé un fonds professionnel autour de la littérature de jeunesse ?**

15 établissements ont développé un fonds professionnel.

Chaumont et Reims signalent un fonds professionnel particulièrement bien doté : environ 200 documents pour la première et 300 documents + abonnement à des périodiques pour la seconde.

- 5. Le fonds de conservation jeunesse est-il conservé dans un lieu dédié ?**

- 6. Si oui, ce lieu est-il adapté à la conservation ?**

- + 16. Avez-vous un local adapté à la conservation ? (préciser les m² ou linéaires qui pourraient être disponibles) [résultats identiques]**

Pour résumer, les établissements qui ont une politique de conservation ont tous un lieu dédié mais pas forcément adapté.

Dans 9 établissements sur les 10 qui ont une politique de conservation, il s'agit d'un lieu dédié.

Il est adapté dans 6 établissements, dont 4 sur les 5 qui font partie du plan en tant que pôle de conservation.

Sur cette question et la précédente, une remarque pour alimenter les échanges de l'après-midi : doit-on estimer que là où il n'y a pas de lieu adapté à la conservation les collections sont en danger et attend-on d'Interbibly, en tant que coordinateur du plan, un rôle de conseil dans ce domaine ?

5 déclarent avoir un local adapté (3 sont déjà dans le plan en tant que pôle de conservation).

- 7. Le fonds que vous conservez est-il informatisé ?**

Le fonds est informatisé dans 8 établissements. C'est donc plutôt la règle

- 8. Mode de consultation du fonds conservé :**

Les situations sont très diverses.

3 des établissements qui font partie du PCJ proposent uniquement la consultation sur place, avec ou sans libre accès. Une 4^e propose le prêt des documents conservés. Le 5^e établissement n'offre aucune des trois possibilités. Le plan n'a pas fait de préconisation dans ce domaine, les établissements sont libres de choisir.

Pour les autres établissements :

À Mussy, à la bibliothèque des Ardennes et à Epernay, le fonds est disponible au prêt.
À Langres et à Mourmelon, il est disponible au prêt et communicable sur place.

9. Avez-vous mis en place des actions de valorisation de ce fonds ? Lesquelles ?

3 établissements ont entrepris des actions de valorisation des fonds conservés.

Mussy a réalisé une exposition des éditeurs jeunesse au XIXe siècle. Le CNAC réalise des bibliographies par type de support et par tranche d'âge et a alimenté le colloque "Images du cirque dans la littérature jeunesse" à la BnF en 2004 (dont les actes ont été publiés par le CNDP/Scéren en 2005).

Châlons signale trois actions : les nouvelles acquisitions de livres de bibliophilie contemporaine pour la jeunesse sont exposées annuellement ; une grande exposition sur les ouvrages animés est prévue en avril mai juin 2010 ; les ouvrages du fonds de conservation jeunesse sont également utilisés par l'équipe jeunesse lors d'accueil de classes.

10. Connaissez-vous le plan de conservation des fonds jeunesse ?

11. Connaissez-vous les thèmes retenus dans ce plan ?

Le plan est mal connu : 11 établissements connaissent le plan, dont 5 qui en font déjà partie et 3 qui s'étaient déjà déclarés intéressés : pour tous les autres, l'invitation à la journée et le questionnaire ont été l'occasion de découvrir le plan. Par ailleurs 8 établissements indiquent connaître les thèmes retenus au plan. Encore une note pour les échanges de l'après-midi : cela pose la question de la communication autour du plan : comment le faire connaître ?

12. Votre établissement est-il prêt à participer à la conservation partagée des ouvrages pour la jeunesse ?

Une douzaine d'établissements qui ne s'étaient pas encore rapprochés d'Interbibly se déclarent dans le questionnaire prêts à participer au plan en tant qu'établissements associés. Mais aucun n'est prêt à devenir pôle de conservation (sauf Epernay).

13. Avez-vous commencé à mettre de côté des ouvrages ?

Tous les établissements déjà membres du plan ainsi que ceux qui devraient prochainement le rejoindre ont déjà commencé à mettre de côté des documents pour les conserver et pour les donner aux pôles de conservation. Deux autres établissements ont également mis des documents de côté pour un don dans le cadre du plan.

Il y a donc un début d'activité du plan sur ce point.

14. Avez-vous déjà fait des dons à des établissements dans le cadre du Plan ?

Par contre, seuls 2 ont déjà fait des dons et dans un cas, le don a été fait dans le cadre du plan de conservation de Bourgogne (après s'être assuré que le plan de Champagne-Ardenne ne recouvrait pas les thèmes concernés par les livres désherbés).

Notes pour les échanges :

- pourquoi y a-t-il eu si peu d'activité depuis le démarrage du plan ? Les échanges de documents sont-ils difficiles en raison de la logistique à mettre en œuvre ?

- et par rapport aux échanges avec la Bourgogne : ne devrait-on pas envisager, parmi les outils sur le site Internet d'Interbibly, de lister les plans existants et leurs thématiques ? Cela rejoint les préconisations entendues lors de la journée Fill/DII sur la coopération entre les bibliothèques, au cours d'un atelier où il a été question de conservation partagée.

15. Si vous ne participez pas au plan mais êtes intéressé, selon quels critères auriez-vous plus de facilité à participer au plan (auteurs, éditeurs, genres, thématiques...) ? Quels sont les points forts de votre collection ? Quels thèmes vous intéresseraient ?

Epernay est d'ores et déjà prête à rejoindre le plan sur le thème du goût (délibération au conseil municipal prévue en mars).

Chaumont signale deux points forts : par genres : contes et albums et par supports : les CD (mais l'établissement n'indique pas par ailleurs qu'il souhaite devenir pôle de conservation)

Mussy s'intéresse aux périodiques de la fin du XIXe et aux romans et contes ayant reçu des prix.

Mourmelon s'intéresse aux thèmes du jardin, du jardinage, des sites naturels et du paysage, en lien avec sa manifestation biannuelle sur les jardins (festival Jardi-Livres).

Le CDDP signale que son fonds est essentiellement constitué des ouvrages recommandés par l'Éducation nationale.

Les points forts de Langres sont les albums depuis 1983 et les contes.

En conclusion :

- **beaucoup de bibliothèques se sont senties concernées par ce thème**
- **la plupart ne peuvent s'engager à devenir pôle de conservation, souvent parce qu'elles n'ont pas la place (le temps qui manque n'est pas mis en avant), mais ont envie de rejoindre le plan pour alimenter les fonds des autres bibliothèques, dans un bel esprit de coopération !**
- **mais en négatif, à part Épernay, aucune autre bibliothèque ne se sent prête à devenir pôle de conservation, même celles qui indiquent avoir une politique de conservation ou un « potentiel »**
- **espérons de cette journée permette d'encourager certains établissements à réfléchir sur ce point : établissements présents aujourd'hui ou sensibilisés à la suite de cette journée par les participants, « ambassadeurs » du plan, en particulier bien sûr les BDP qui sont les relais naturels de cette action dans leurs réseaux**
- **un travail de communication autour du plan sera pas ailleurs nécessaire**
- **l'objectif que la DRAC nous encourage à atteindre, dans un 1^{er} temps, est de 12 ou 13 pôles de conservation**

Annexe

Liste des établissements ayant répondu à l'enquête

BDP de l'Aube
BDP des Ardennes
BDP de la Marne
BDP de la Haute-Marne
Bibliothèque de Brienne le Château
Bibliothèque de Châlons en Champagne
Bibliothèque de Charleville-Mézières
Bibliothèque de Chaumont
CDDP de la Marne
Centre de documentation du CNAC
Bibliothèque d'Épernay
Bibliothèque d'Esternay
Section IUFM du SCD de l'Université de Reims
Bibliothèque de Langres
Bibliothèque de Marolles
Bibliothèque de Monthermé
Bibliothèque de Mourmelon le Grand
Bibliothèque de Mussy-sur-Seine
Bibliothèque de Reims
Bibliothèque de Rethel
Bibliothèque de Saint Julien les Villas
Bibliothèque de Sainte-Ménéhould
Bibliothèque de Signy l'Abbaye
Bibliothèque de Suippes
Bibliothèque de Val de Vesle